



Communiqué de presse

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Pour diffusion immédiate

NÉGOTIATION SYNDICALE :

VOTE UNANIME DES COLS BLEUS DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE EN FAVEUR DE L'ENTENTE DE PRINCIPE MENANT AU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, le 15 novembre 2017 – C'est unanimement que le 1^{er} novembre dernier les membres du Syndicat des cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ont voté en faveur de l'entente de principe menant à la signature de la nouvelle convention collective avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

« C'est avec beaucoup de satisfaction que l'administration a accueilli le résultat positif du vote des cols bleus en faveur de l'entente de principe. Un vote unanime atteste sans aucun doute la volonté des deux parties de travailler ensemble pour le mieux-être des citoyens. Les bonnes relations de travail ont une importance primordiale pour notre administration. Malgré les difficultés administratives au syndicat des cols bleus regroupés de Montréal au cours des derniers mois, le respect et la collaboration ont été présents du début à la fin à notre table de négociations,», a déclaré madame Paola Hawa, Maire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Les négociations visant le renouvellement de la convention collective entre le Syndicat des cols bleus regroupé de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue qui était échue depuis le 31 octobre 2016, avaient débuté le 23 mars dernier pour se poursuivre jusqu'au 29 septembre 2017, pour que finalement l'entente de principe soit ratifiée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017. Signée le 14 novembre 2017, d'une durée de 5 ans, la nouvelle convention collective sera en vigueur rétroactivement au 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 31 octobre 2021.

«Un climat constructif nous a permis le règlement de cette convention collective. Cette expérience est un excellent préambule pour développer une relation sous le signe du respect mutuel et du partenariat, car notre priorité est de continuer à bien servir la population de Sainte-Anne-de-Bellevue. Au-delà de ce règlement, je souhaiterais remercier tous mes consœurs et confrères de m'avoir fait confiance tout au long de cette négociation », précise Hugo Francoeur représentant syndical des cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

En 2016 et 2017, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aura renouvelé les conventions collectives de ses travailleurs cols blancs et cols bleus pour respectivement 4 et 5 ans.

- 30 -

RENSEIGNEMENTS :

Martin Bonhomme, ing. CPA CMA MBA
Directeur général
514-457-6834
mbonhomme@sadb.qc.ca